

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 12 - 05

Séance du 14 décembre 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube  
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33  
Présents : 28  
Représentés : 4  
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER  
réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence,  
conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var,  
sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**  
*Etaient présents :* Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
*Adjoint :* Mesdames, GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs  
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

*Conseillers Municipaux :* Mesdames AIELLO Béatrice, CIDALE  
Amandine, ETCHANCHU Helen, GIACALONE Sabine, GROC  
Cynthia, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille,  
ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno,  
GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques,  
MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE  
Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

**BUDGET PRIMITIF**

**COMMUNE**

**EXERCICE 2022**

*Etaient représentés :*  
*Adjoint :* Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur le  
Maire)  
*Conseillers Municipaux :* Mesdames Anne-Laure BEAUDOIN  
(procuration à Monsieur Louis FERRARA), Astrid MANOUKIAN  
(procuration à Madame Cynthia GROC), Monsieur Christian PEYRARD  
(procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE).

*Etait absent excusé :*  
*Conseiller Municipal :* Madame Laura GENEVOIS

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire  
de séance.

Rapporteur : Monsieur Pierre LUCIANO

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20211214-DEL20211205-BF  
Date de télétransmission : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget de la Commune, pour l'exercice 2022, s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre dernier, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la consultation de la Commission des Finances, lors de sa séance du 2 décembre 2021, sur le projet de Budget Primitif de la Commune, exercice 2022,

(Membres présents : Monsieur le Maire, Messieurs Pierre LUCIANO, Louis FERRARA, Yannick GUEGUEN, Mesdames Anne-Laure BEAUDOIN, Helen ETCHANCHU)

(Monsieur Dominique OLIVIER)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de la Commune, exercice 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 27 025 970,00 €

Section de Fonctionnement	20 005 630,00 €
Section d'Investissement	7 020 340,00 €

Le Conseil Municipal, par :

25 voix POUR

7 voix CONTRE

(Messieurs Yvan MAUBE, Dominique HOCQUET, Gilles STOPPOLANI, Mesdames Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA)

(Madame Béatrice AIELLO)

(Monsieur Dominique OLIVIER)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif de la Commune, exercice 2022, à la somme de 27 025 970,00 €.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20211214-DEL20211205-BF Date de télétransmission : 21/12/2021 Date de réception préfecture : 21/12/2021
--